

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 28 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N° CA2023-14-RPA

Convocation du 21 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Budget primitif de l'exercice 2023 -
Résidence Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, Mme METERY Mme CHAVOT, M. DEVAUX M. BARREAU

Était excusé M. LAGRANGE,

Secrétaire de séance Mme SEVIN

Rapport présenté par Mme GILLOT

Après avoir présenté le budget primitif 2023, le rapporteur propose :

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes à :
 - 362 652. 18 € en section de fonctionnement
 - 24 237. 22 € en section d'investissement.

Le rapporteur propose d'en délibérer,

LE CONSEIL d'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

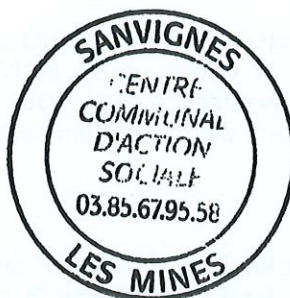
- **Adopte** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes à :
 - 362 652. 18 € en section de fonctionnement
 - 24 237. 22 € en section d'investissement.
- **Décide** de le voter par nature, au niveau des groupes fonctionnels pour la section de fonctionnement et au niveau du compte principal (compte à deux chiffres) pour la classe 1 et la classe 2 pour la section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

L'adjoint chargé des Affaires sociales
Vice-président du CCAS

La secrétaire de séance,

Thomas FOURRIER



Anne SEVIN

Transmis à la Sous-Préfecture le 11 Avril 2023

Publié sur le site internet de la commune le 12 Avril 2023